



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à l'aménagement du parc des expositions de Rodez et de la zone d'activités connexe dans le département de l'Aveyron se déroulera pendant 32 jours consécutifs du mardi 10 septembre 2019 à 9h au vendredi 11 octobre 2019 à 17h30 sur le territoire des communes de Luc-la-Primaube et d'Olemps.

Monsieur René JEANNE, retraité de la gendarmerie nationale, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Luc-la-Primaube.

Le dossier d'enquête et l'étude d'impact pourront être consultés aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies de Luc-la-Primaube et d'Olemps. Ils seront également consultables pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante : Rodez Agglomération, 1, place Adrien-Rozier, CS 53531, 12035 Rodez Cedex9 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et publiés sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet dans les mairies de Luc-la-Primaube et d'Olemps
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête situé à la mairie de Luc-la-Primaube
- versées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1438>
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1438@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1438@registre-dematerialise.fr)
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public les jours et horaires suivants :

**Mairie de Luc-la-Primaube :**

mardi 10 septembre 2019 de 9h à 12h,  
samedi 28 septembre 2019 de 9h à 12h,  
vendredi 11 octobre 2019 de 14h30 à 17h30.

**Mairie d'Olemps**

mercredi 18 septembre 2019 de 14h à 17h,  
jeudi 3 octobre 2019 de 9h à 12h.

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : Monsieur le Président Rodez Agglomération domicilié 1 place Adrien Rozier CS 53531 12035 Rodez Cedex 9 - tél. : 05 65 73 83 00, courriel : [rodezagglomeration@rodezagglo.fr](mailto:rodezagglomeration@rodezagglo.fr)

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies de Luc-la-Primaube et d'Olemps, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT service biodiversité eau et forêt - 9 rue de bruxelles - Bourran - BP 3370 - 12033 Rodez Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le

10 JUL. 2019

Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING